



Besoin ou non d'un avocat pour un divorce

Par **nathy73**, le **01/05/2008** à **21:03**

Mon mari et moi avons trop de revenus pour prétendre à l'aide juridictionnelle mais pas assez pour se permettre les services d'un avocat. Nous savons qu'un divorce peut coûter entre 2000 et 4000 euros et nous n'avons pas d'argent de côté. Je souhaite savoir si nous sommes obligés de prendre un avocat lors d'un divorce accepté. Si ce n'est pas obligatoire, merci de m'informer de la démarche à suivre.

Par **Jurigaby**, le **02/05/2008** à **03:10**

Bonjour.rnrnOui, c'est obligatoire mais vous pouvez ne recourir qu'à un avocat pour vous et votre mari.